



Assemblée générale

Distr. limitée
13 novembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Troisième Commission
Point 68 de l'ordre du jour
Rapport du Conseil des droits de l'homme

Namibie* : projet de décision

Rapport du Conseil des droits de l'homme

L'Assemblée générale, réaffirmant sa résolution 60/251 du 15 mars 2006, portant création du Conseil des droits de l'homme en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale, se félicite de la création du Conseil et décide de prendre acte du rapport que le Conseil lui a présenté à sa soixante et unième session¹.

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique.

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 53 (A/61/53).*

